





INSTITUT DE MOT-COUVREUR

Enseignement secondaire

Année scolaire 2020-2021

Place du Nouveau Marché-aux-Grains 24 – 1000 Bruxelles

 www.institutdemotcouvreur.be –  idc.smartschool.be

 [@institutdemotcouvreur](https://www.instagram.com/institutdemotcouvreur) –  [@institutdemotcouvreur](https://www.facebook.com/institutdemotcouvreur)



Bruxelles, le 28 avril 2021

Avis général n°51

Organisation de la fin de l'année

Chers parents, chers élèves,

Suite à la parution de la circulaire 8052, nous vous transmettons **l'organisation de fin d'année scolaire** prévue à **l'Institut De Mot-Couvreur**.

1) **Règlement général des études** :

Le Règlement Général des Etudes (RGE) est maintenu et reste d'application.

2) **Évaluation** :

Une **session d'examens complète** sera organisée et **concernera toutes les années d'étude** (1^{ère} à la 7^{ème}).

Les **évaluations** porteront uniquement sur les **essentiels** travaillés durant **toute l'année** avec les élèves.

3) **Soutien des élèves** :

Durant la session de **juin 2021**, les écoles resteront **accessibles** aux élèves qui souhaiteraient **bénéficier d'un espace de travail propice à l'étude**.

Les inscriptions à ces espaces « blocus » paraîtront **prochainement**.

Les élèves seront encadrés dans les locaux de l'école par des éducateurs et des enseignants et y bénéficieront d'un **soutien pédagogique et méthodologique**.

Durant cette même **période**, les éducateurs « **Bien-être** » continueront à suivre prioritairement les élèves en **difficulté**.



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

INSTITUT DE MOT-COUVREUR

Place du Nouveau Marché-aux-Grains, 24 1000 Bruxelles
T. 02 505 59 00 • sec.couvreur@brucity.education

4) Délibérations :

Conformément à notre Règlement Général des Etudes, dès le mois de **juin 2021**, le conseil de classe pourra délivrer les attestations suivantes :

- **AOA** (réussite),
- **AOB** (réussite avec restriction) ou
- **AOC** (redoublement).

Il pourra également décider pour certains élèves d'un **ajournement** (examens de passage).

Au vu de la situation actuelle et comme à son habitude, **le conseil de classe** examinera la situation de chaque élève avec **bienveillance**.


5) Examens de passage / Travaux de vacances :

L'**ajournement** pourra prendre la forme d'un **examen de passage** ou d'un **travail de vacances**. **En septembre 2021**, ce dernier pourra également faire l'objet d'une **défense orale**.

Afin de permettre aux élèves ajournés de **préparer au mieux** leurs examens de passage, **un blocus encadré sera organisé dans l'école ou dans le quartier** (mutualisation avec des écoles voisines) dès le **lundi 23 août**.

Un formulaire d'inscription sera distribué aux élèves en **fin d'année scolaire**.

6) Communication des résultats :

Afin d'**éviter les attroupements** d'élèves devant l'école, **l'affichage des résultats n'aura pas lieu** et les **résultats seront uniquement communiqués** via l'application .

Dans tous les cas, le titulaire appellera et enverra un mail de communication des résultats au responsable légal de l'élève mineur ou à l'élève majeur lui-même.

Ce mail sera adressé **contre accusés de réception et de lecture**.

Signature des parents
ou de l'étudiant majeur,

Signature de l'élève,

Le Directeur,
M. PIROTTE

